



*Ministère
de la Communauté
française*

CIRCULAIRE N°

DU 21 février 2002

Objet : Opération « A table les cartables »
Accompagnement du folder pour les familles

Réseaux : Tous

Niveaux et services : FOND (Mat/Prim/Ord)

Période : année scolaire 2001-2002

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs des Provinces;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres;
- A Mesdames et Messieurs les Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements de l'Enseignement fondamental libre subventionné;
- Aux Directions des établissements du fondamental subventionnés par la Communauté française et, par leur intermédiaire, aux Membres des équipes pédagogiques et aux membres du personnel administratif et ouvrier de ces établissements ;
- Aux Directions des établissements du fondamental organisés par la Communauté française et, par leur intermédiaire, aux Membres des équipes pédagogiques et aux membres du personnel administratif et ouvrier de ces établissements ;
- Aux membres des Services d'Inspection et de Vérification ;
- Aux Organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux Organisations syndicales représentant le personnel administratif et ouvrier des établissements du fondamental subventionnés et organisés par la Communauté française ;
- Aux Associations de parents.

Autorités : Ministres

Signataire(s) : Nicole MARECHAL
Jean-Marc NOLLET

Gestionnaire : Chantal WEBER

Nombre de pages : texte : 3p – annexe : 1 dépliant

Duplicata : <http://www.agers.cfwb.be>

Mots-clés : Alimentation – Promotion de la Santé

Bruxelles, le 21 février 2002

CIRCULAIRE n°: 88

Objet : Opération « A table les cartables »
Accompagnement du folder pour les familles

Dans le cadre de l'opération « A table les cartables » que nous avons initiée, nous vous avons transmis en novembre 2001 des affiches et des brochures présentant la Charte « A l'école d'une alimentation saine » (cfr. circulaire n° 72). Dernièrement, nous vous avons adressé le cahier technique *Pour une alimentation « santé » à l'école fondamentale (Bases pour l'établissement d'un cahier des charges)* (cfr. circulaire n° 84), destiné à servir de support et d'outil de référence au développement des thématiques¹ relatives à l'amélioration de l'équilibre alimentaire et au respect de l'hygiène pour les repas préparés en collectivité.

Ces documents étaient destinés aux Pouvoirs organisateurs, aux chefs d'établissements, à l'équipe pédagogique, aux responsables des repas et au Conseil de Participation de chaque implantation scolaire. Leur objectif était de promouvoir une amélioration de l'offre alimentaire à l'école par le biais d'un soutien aux activités déjà existantes ou par celui d'une invitation - adressée à tous les acteurs partenaires du monde scolaire et de la promotion de la santé - à réfléchir puis à débattre ensemble d'un plan d'actions à mener dans l'école, sur des sujets aussi variés que la découverte des saveurs et des goûts, le lieu et le cadre des repas, les choix de consommation, le respect de l'hygiène, etc. L'approche se voulait avant tout active et participative.

L'opération continue dans le même esprit et nous vous transmettons aujourd'hui des dépliants à l'intention des élèves et de leur famille. L'objectif du dépliant est d'informer et de sensibiliser les élèves, les parents et votre équipe éducative à la santé et à une alimentation saine, au moyen de conseils concrets pour faciliter la mise en pratique de repas équilibrés. Il est à noter que des informations complémentaires pourront être obtenues en consultant le site www.atablecartable.be.

Concrètement, vous recevrez dans quelques jours un colis contenant le nombre de dépliants correspondant au nombre d'élèves de votre établissement. Nous vous demandons de bien vouloir assurer la distribution de ces dépliants dans votre établissement, de manière à ce que chaque élève en reçoive un et puisse le remettre à ses parents via son journal de classe ou son cahier de communications.

¹ cf. brochure A l'école d'une alimentation saine, p 15 « thématiques proposées » (thématiques 2 et 6).

Nous espérons que la diversification et le contenu des documents que nous avons produits jusqu'ici (affiche, brochure, cahier technique, dépliant et site internet) permettront d'initier dans chaque établissement une réflexion générale autour du thème de l'alimentation et que celle-ci débouchera sur la mise en pratique de l'une ou l'autre action suggérée dans la charte.

Nous vous rappelons à cet effet que l'adhésion à la charte peut se faire à n'importe quel moment de l'année scolaire entre 2001 et 2004 et qu'elle vous permettra de disposer gratuitement de la visite d'une personne-ressource pour élaborer un plan d'action. En outre, une reconnaissance officielle des établissements qui auront signé la charte est prévue.

Certains de pouvoir compter sur votre aide pour permettre au projet *A table les cartables* de toucher les familles, nous tenons à vous remercier tout particulièrement pour votre précieuse collaboration.

**La Ministre de l'Aide à la Jeunesse
et de la Santé**

Le Ministre de l'Enfance
Chargé de l'Enseignement fondamental
de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE

Nicole MARECHAL

Jean-Marc NOLLET